

Mention d'information 24-22 RGPD

Dispositif d'incitation à l'utilisation du service en ligne pour l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

La Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « Dispositif d'incitation à l'utilisation du service en ligne pour l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) » dont la finalité est la simplification des démarches pour les parents et donc un gain de qualité pour les allocataires et un gain de temps pour les équipes.

La campagne d'information s'articule autour de trois actions, permettant de :

- Promouvoir le service en ligne de déclaration de situation des enfants de 16 à 18 ans,
- Détecter les enfants placés, pour lesquels l'ARS doit être consignée,
- Informer les parents du versement de l'allocation de rentrée scolaire pour les enfants concernés.

La promotion du service en ligne est assurée par :

- Une campagne emailing ou SMS auprès des familles ayant des enfants de 16 à 18 ans,
- Une campagne de communication déployée sur les 36 sites Internet MSA,
- Le relais de l'information sur la newsletter msa.fr et dans le journal vidéo. Un lien cliquable au sein de la newsletter msa.fr (diffusée aux adhérents) renvoie vers la publication web ARS (<https://www.msa.fr/lfy/famille/allocation-rentree-scolaire>),
- Un message sur le serveur vocal interactif (SVI),
- Réseaux sociaux Facebook et Twitter : incitation à la déclaration de situation en ligne.

La détection des enfants placés, pour lesquels l'ARS est versée, à la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'information du versement de l'ARS : un communiqué de presse du gouvernement est généralement diffusé en juillet de chaque année et au plus tard en août.

Le traitement, permettant l'envoi des courriers aux bénéficiaires n'ayant pas attesté de la scolarité des enfants de 16 à 18 ans via le service en ligne, sera planifié en juillet au plus tard.

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la MSA Nord - Pas de Calais.

La MSA Nord – Pas de Calais est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (à partir des informations déjà connues de votre caisse).

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- NIR.

Les informations relatives à cette fiche de traitement sont conservées pendant une durée de 3 ans après la collecte des données.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé, en interne :

- A toute personne dûment habilitée des services Requêtage, Prestations Familiales, Communication, la direction si besoin en était et à toute autre personne de la MSA Nord – Pas de Calais, dûment habilitée, nécessaire à la bonne exécution de cette fiche de traitement,

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez de mesures protectrices de vos droits qui vous concernent (droits d'accès, rectification, opposition).

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais ou à sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo.grprec@msa59-62.msa.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA – 80715 – Paris Cedex 07.